

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 4

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 21 juin 2019 se sont réunis dans la salle polyvalente de la mairie du Lauzet-Ubaye sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, MASSE Roger, TRON Jean-Michel et NICOLAS Yves.

**EXCUSES** : MM. BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean Michel ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à M. BEHETS Jan, FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves et BULTEL Jean Pierre ayant donné pouvoir à MARTIN Jacques.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ANDRE Michèle.

**OBJET : PROJET D'AUTOCONSOMMATION PHOTOVOLTAÏQUE POUR LA STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE DE SAINT-PONS - APPROBATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE ET CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS SMART PV 3.0 DE LA REGION SUD PACA**

Le Conseil de Communauté,

**VU** le Plan Climat adopté en décembre 2017 par la Région Provence Alpes Côte d'Azur visant l'ambition de devenir une région exemplaire en matière d'environnement et un territoire particulièrement moteur des accords sur le climat, de la transition énergétique, du développement et de l'accélération des énergies renouvelables, de la protection de la biodiversité et des espaces naturels, de la réduction de la consommation et de la qualité de l'air ;

**VU** notamment l'Axe 2 du Plan Climat régional, « une région neutre en carbone », proposant des actions relatives aux énergies renouvelables dont une concernant la multiplication par 3 d'ici 3 ans de l'autoconsommation via l'appel à projets Smart PV ;

**VU** l'édition 2019 de l'appel à projets régional Smart PV 3.0 intitulé « Orienter les systèmes solaires photovoltaïques vers une demande énergétique locale maîtrisée et la gestion efficiente du réseau électrique » ;

**CONSIDERANT** que la CCVUSP est engagée depuis plusieurs années dans la charte de Territoire à Energie Positive (TEPos), a été lauréate de l'appel à projets Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et possède depuis peu la reconnaissance « Territoire Engagé » dans la labellisation « Territoire Durable – Une COP d'avance » de la Région PACA ;

**CONSIDERANT** que la consommation électrique de la station d'épuration (STEP) intercommunale de Saint-Pons s'élève à 1,2 GWh/an, soit près de 1,8 % de la consommation totale de la vallée de l'Ubaye, et qu'une action spécifique mérite d'être engagée sur ce site pour réduire son impact sur le réseau électrique public ;

**CONSIDERANT** qu'une part conséquente de la consommation électrique de la STEP se fait en pleine journée, à des heures où l'énergie produite par des panneaux photovoltaïques permettrait d'alimenter tout ou partie de ses besoins électriques ;

**VU** l'étude de faisabilité – « dossier technico-économique - avril 2019 » - réalisée par le bureau d'études spécialisé INDDIGO, proposant de réaliser une **installation photovoltaïque de 332,5 kWc**, dont 250 kWc au sol et 82,5 kWc sur la toiture du bâtiment de la STEP, pour un coût total d'opération estimé à **379 960 € HT** ;

**CONSIDERANT** que ce dimensionnement permet de couvrir 42,5 % du besoin total de la STEP, dont 72,3 % directement autoconsommés et 27,7 % réinjectés au réseau dans le cadre d'une revente du surplus produit, et que les recettes de revente du surplus pourraient être réinvesties par le budget annexe assainissement dans des actions de maîtrise de l'énergie et notamment dans des travaux de réduction des eaux claires parasites sur le réseau d'assainissement, permettant à terme une **réduction d'environ 9 % de la consommation électrique de la STEP** ;

Sur proposition de Jean-Michel PAYOT, Vice-Président en charge des Travaux,  
Après délibéré,

- **APPROUVE** le dossier technico-économique d'avril 2019 et notamment le scénario à 332,5 kWc pour un coût d'opération estimé à 379 960 € HT ;
- **S'ENGAGE** à ce que les recettes de revente du surplus soient strictement réinvesties dans des actions de réduction des eaux claires parasites ;
- **SOLLICITE** une subvention de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre de l'appel à projets Smart PV 3.0 selon le plan de financement suivant :

	%	€ HT
<b>Région SUD</b>	24,80 %	94 240 €
<b>Autofinancement CCVUSP</b>	75,20 %	285 720 €
<b>Total</b>	100,00 %	379 960 €

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les subventions les plus élevées possibles et à signer tous documents relatifs à ces financements.
- **AUTORISE** la Présidente à lancer un appel d'offres de maîtrise d'œuvre par voie de marché à procédure adaptée et à signer le marché à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes.
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont prévus en dépenses et en recettes sur le budget annexe « assainissement » 2019.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY



*[Handwritten signature in blue ink]*